



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2019-070

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2019

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble

84-2019-07-04-010 - ARRETE N°DEC1/XIII/2019/316 RECTIFICATIF DE L'ARRETE
N°DEC1/XIII/2019/304 DU 24 JUIN 2019 (9 pages)

Page 3

69_Préf_Préfecture du Rhône

84-2019-07-04-009 - Arrêté préfectoral 2019 Région -Commission de réforme
départementale - C (2 pages)

Page 12

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

84-2018-12-31-015 - arrete 2018-13-0014 (8 pages)

Page 14

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2019-07-01-006 - 190702 Subdelegation DRAAF FAM (2 pages)

Page 22

84-2019-07-01-007 - RAA_2019_07_01 AP scolytes 2019 n6 (3 pages)

Page 24

84_SGAMISE_Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Est

84-2019-07-04-005 - ARRETE PREFECTORAL N°

SGAMISEDRH-BR-2019-07-03-01 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un
recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale, organisé dans le
ressort du SGAMI Sud-Est. (3 pages)

Page 27

84-2019-07-04-006 - ARRETE PREFECTORAL N°

SGAMISEDRH-BR-2019-07-03-02 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un
recrutement sur concours interne pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2I
classe de la police nationale, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est. (2 pages)

Page 30

84-2019-07-04-007 - ARRETE PREFECTORAL N°

SGAMISEDRH-BR-2019-07-03-03 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un
recrutement d'adjoints techniques de la police nationale au titre du parcours d'accès aux
carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est. (2
pages)

Page 32

84-2019-07-04-008 - ARRETE PREFECTORAL N°

SGAMISEDRH-BR-2019-07-03-04 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un
recrutement sur concours externe d'adjoints techniques principaux de 2I classe de la police
nationale, au profit de l'École Nationale Supérieure de la Police de St-Cyr-au-Mont-D'Or,
organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est. (2 pages)

Page 34



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La rectrice de l'académie de Grenoble,
Chancelière des universités

- Vu les articles à D 334-1 à D 334-24 du Code de l'Education portant dispositions relatives au baccalauréat général

ARRETE N° DEC1/XIII/2019/316 RECTIFICATIF DE L'ARRETE N°DEC1/XIII/2019/304

Division des examens
et concours
(D.E.C)

Affaire suivie par :
Marie-Pierre Moulin

Téléphone :
04 76 74 72 54

Mél :
ce.dec1
@ac-grenoble.fr

Rectorat

7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble cedex 1

Article 1 : La liste des membres des jurys du lycée Aristide Bergès, annexée à l'arrêté n° DEC1/X/2019/304 du 24 juin 2019 est modifiée comme indiqué dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 4 juillet 2019

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe

Céline Hagopian

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET

Jury : 0041

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : DE PALMA NOEL	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : SAUZE AURELIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	PABLO NERUDA ST MARTIN D HERES	MATHEMATIQUES SPECIALISTE
BENMANCOUR LEILA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
EL JANATI M HAMED	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	SCIENCES
GENETE MALIKA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
GOSSART SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	CHAMPOLLION GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	FRANCAIS
LACHENAL FRANCIS	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	CHAMPOLLION GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MAILLARD FRANCOISE	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	EPS (uniquement 1er groupe)
MARRET LAETITIA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	LV1 - ECRIT ANGLAIS
MOUNIER MARC	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	PHILOSOPHIE

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET

Jury : 0042

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : DE PALMA NOEL	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : SALIARIS XAVIER	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
BERRAQUERO ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	LV2 - ECRIT ESPAGNOL
BIET PAMELA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	LV1 - ECRIT ANGLAIS
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	SCIENCES
GENETE MALIKA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
GOSSART SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	CHAMPOLLION GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
HELLEU LAURINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISET	FRANCAIS
KHALLEF CATHERINE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	MARIE CURIE ECHIROLLES	MATHEMATIQUES NON SPECIALISTE
MAILLARD FRANCOISE	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	EPS (uniquement 1er groupe)
MANEL ALAIN	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	UNITE SCIENS ETUDES GRESIVAUDAN GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
MOISSET BENJAMIN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	STENDHAL GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
RUYET MURIELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	STENDHAL GRENOBLE	LV1 - ECRIT ANGLAIS
VIEIRA MARIA CARMEN	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE EXCEPT.	EXTERNAT NOTRE DAME GRENOBLE	LV2 - ECRIT ESPAGNOL

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0043

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : DE PALMA NOEL	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : SOROSINA ARNAUD THIBAUT	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	CHAMPOLLION GRENOBLE	PHILOSOPHIE
CECON SANDY	PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE	PABLO NERUDA ST MARTIN D HERES	ECONOMIE APPROFONDIE
BENMANCOUR LEILA	PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
GOSSART SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE	CHAMPOLLION GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
HELLEU LAURINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE	ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
LACHENAL FRANCIS	PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE	CHAMPOLLION GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MAILLARD FRANCOISE	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	EPS (uniquement 1er groupe)
MOINE VALERIE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	MATHEMATIQUES SPECIALISTE
RYNGERT MARINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE	EDOUARD HERRIOT VOIRON	LV1 - ECRIT ANGLAIS
SALIARIS XAVIER	PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0044

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : DE PALMA NOEL	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : COMTE MICHEL	PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE	MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
CASUSO SONIA	PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	LV2 - ECRIT ESPAGNOL
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
MAILLARD FRANCOISE	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	EPS (uniquement 1er groupe)
MANEL ALAIN	PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE	UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
MOISSET BENJAMIN	PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE	STENDHAL GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
PILLOT JEAN-MARC	PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE	PORTES DE L'OISANS VIZILLE	MATHEMATIQUES NON SPECIALISTE
ROGER INGRID	PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE	CHAMPOLLION GRENOBLE	LV1 - ECRIT ANGLAIS

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0045

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : DE PALMA NOEL	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : BOCQUET VINCENT	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
BRUNEEL ERIC	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
GIRAUD ISABELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
LECLERC JEAN-CHRISTOPHE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	MARIE CURIE ECHIROLLES	LV2 - ECRIT ANGLAIS
MAILLARD FRANCOISE	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	EPS (uniquement 1er groupe)
MARCHAND LIONEL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
PERRIAUX MONIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	LV2 - ECRIT ESPAGNOL
SANTENA NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	PORTES DE L'OISANS VIZILLE	MATHEMATIQUES SPECIALISTE
TODESCHINI MATHELIN CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	DE LA MATHEYSINE LA MURE D ISERE	LV2 - ECRIT ITALIEN
URSOT CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	LV2 - ECRIT ALLEMAND

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0046

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : DE PALMA NOEL	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : PICCO RAPHAEL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
ALCARAZ MARION	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LA SAULAIE ST MARCELLIN	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
BARNIER CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	MATHEMATIQUES NON SPECIALISTE
CHIOSO PHILIPPE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	PHILOSOPHIE
BOCQUET VINCENT	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	UNITÉ SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
COMTE MICHEL	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
MARCHAND LIONEL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
RENAULT SAMUEL FLORENT	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	EMMANUEL MOUNIER GRENOBLE	EPS (uniquement 1er groupe)
REVEL FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PABLO NERUDA ST MARTIN D HERES	LV1 - ECRIT ANGLAIS
ROUYER KARINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	EXTERNAT NOTRE DAME GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
UTRERA JULIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	LV1 - ECRIT ESPAGNOL

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0047

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : DE PALMA NOEL	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : BOULNOIS MARION	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	PHILOSOPHIE
CLEMENCON YANN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
BRUNEEL ERIC	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
BURTE VINCENT	INDEMNITAIRE	PUPILLES DE L'AIR ST ISMIER	MATHEMATIQUES SPECIALISTE
CHAMI NABILA	INDEMNITAIRE	PUPILLES DE L'AIR ST ISMIER	LV2 - ECRIT ESPAGNOL
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
OLMOS LUCILE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	LV1 - ECRIT ANGLAIS
ROBERT JURADO NATHALIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	LV1 - ECRIT ANGLAIS
RATTO MARTINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
RENAULT SAMUEL FLORENT	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	EMMANUEL MOUNIER GRENOBLE	EPS (uniquement 1er groupe)
VASQUEZ-PEREIRA JOSE-PEDRO	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	EMMANUEL MOUNIER GRENOBLE	LV2 - ECRIT ESPAGNOL

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0048

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : DE PALMA NOEL	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : RATTO MARTINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
BAKHTI KARIN	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
BOUCHET LAURIANE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	PIERRE TERMIER GRENOBLE	ECRIT ALLEMAND
CLEMENCON YANN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
MARCHAND LIONEL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
PREVOST STEPHANE ARNAUD	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	MATHEMATIQUES SPECIALISTE
RENAULT SAMUEL FLORENT	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	EMMANUEL MOUNIER GRENOBLE	EPS (uniquement 1er groupe)
ROUYER KARINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	EXTERNAT NOTRE DAME GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
SILVA MONDRAGON NATCHELLI	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	PIERRE TERMIER GRENOBLE	LV2 - ECRIT ESPAGNOL

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0049

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : DE PALMA NOEL	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : ARRESTAT FRANCOISE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	DU GRESIVAUDAN MEYLAN	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
ARRIGNON MEHDI CLAUDE CA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
BAKHTI KARIN	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
BELLISSARD FRANCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	MATHEMATIQUES NON SPECIALISTE
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
GRAZIANI DANIELLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	PHILOSOPHIE
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
MARIE-CALVETTI VALERIA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	LV2 - ECRIT ITALIEN
MARIE VINCIANE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MOUGEL-ESPINOSA ANGELICA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	VAUCANSON GRENOBLE	LV2 - ECRIT ESPAGNOL
RATTO MARTINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
RENAULT SAMUEL FLORENT	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	EMMANUEL MOUNIER GRENOBLE	EPS (uniquement 1er groupe)

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0050

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : DE PALMA NOEL	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : BELTRAMI CEDRIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	MATHEMATIQUES SPECIALISTE
ALIBERT CHANTAL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	LV1 - ECRIT ANGLAIS
BERNARD DAVID	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
BEVILACQUA ERIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
BOUADI ISABELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	PIERRE TERMIER GRENOBLE	LV2 - ECRIT ANGLAIS
BOUVERET VALERIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	LV1 - ECRIT ANGLAIS
COULIN ANAIS	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	CHAMPOLLION GRENOBLE	LV2 - ECRIT ESPAGNOL
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
MARIE VINCIANE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
RENAULT SAMUEL FLORENT	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	EMMANUEL MOUNIER GRENOBLE	EPS (uniquement 1er groupe)
SCHOTT CECILE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0051

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : BEVILACQUA ERIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
ARRIGNON MEHDI CLAUDE CA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
BOCQUET VINCENT	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	UNITE SOINS ETUDES GRÉSIVAUDAN GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
CHATAIGNER CHRISTELLE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
FREUND MARIE-CHRISTINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	PIERRE TERMIER GRENOBLE	MATHEMATIQUES NON SPECIALISTE
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
MICHEL GUILLAUME	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	EPS (uniquement 1er groupe)
MIDON GUENIEVRE	ECR MAITRE AUXILIAIRE 1ERE CATEGORIE	PIERRE TERMIER GRENOBLE	PHILOSOPHIE
PICCO RAPHAEL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0052

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : SCHOTT CECILE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
BEVILACQUA ERIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
FILLETROZ MIREILLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MARIE CURIE ECHIROLLES	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
LOBROT ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	CHAMPOLLION GRENOBLE	LV2 - ECRIT ITALIEN
MICHEL GUILLAUME	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	EPS (uniquement 1er groupe)
MONTASSU CATHERINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
TROUCHET FABIENNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PORTES DE L'OISANS VIZILLE	MATHEMATIQUES SPECIALISTE

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0053

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : MANDY BENOIT	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	MATHEMATIQUES NON SPECIALISTE
BOUKHRIS CHRISTINE	INDEMNITAIRE	PUPILLES DE L'AIR ST ISMIER	LV2 - ECRIT ALLEMAND
DUMAY GREGORY	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	PHILOSOPHIE
FAURE VINCENT	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
GILARDI BRICE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
IGNAT SARAH	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PABLO NERUDA ST MARTIN D HERES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
MICHEL GUILLAUME	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	EPS (uniquement 1er groupe)
MONTASSU CATHERINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
TARDIF CAMELIA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE DU TERRAIL PONTCHARRA	LV1 - ECRIT ANGLAIS

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0054

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : HUSTACHE SOPHIE	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
BRANS SYLVIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	DU GRESIVAUDAN MEYLAN	LV1 - ECRIT ANGLAIS
FILLETROZ MIREILLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MARIE CURIE ECHIROLLES	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
FROBERT LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	DU GRESIVAUDAN MEYLAN	MATHEMATIQUES SPECIALISTE
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
IGNAT SARAH	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PABLO NERUDA ST MARTIN D HERES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
MICHEL GUILLAUME	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	EPS (uniquement 1er groupe)
NICOLAS LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	PABLO NERUDA ST MARTIN D HERES	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
PARRIAUX MAEVA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PUPILLES DE L'AIR ST ISMIER	LV2 - ECRIT ANGLAIS
PELLERIN MURIEL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	LV2 - ECRIT ANGLAIS

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0055

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : CADOUX LESLIE	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	EDOUARD HERRIOT VOIRON	MATHEMATIQUES NON SPECIALISTE
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
GAILLARD PIERRE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
GILARDI BRICE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
HUSTACHE SOPHIE	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
LAUTAUD CHRISTINE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	DE LA MATHEYSINE LA MURE D ISERE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
LETEY EMMANUELLE	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	EMMANUEL MOUNIER GRENOBLE	PHILOSOPHIE
MICHEL GUILLAUME	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	EPS (uniquement 1er groupe)
PARRENIN PATRICK	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	ECRIT ALLEMAND
PICCO RAPHAEL	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0056

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : TROESTER SERGE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
BENAIM JOSEPH	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	SAINT MARC NIVOLAS VERMELLE	MATHEMATIQUES SPECIALISTE
DUCHESNE KARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	LV1 - ECRIT ANGLAIS
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
GOSSART SANDRINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	CHAMPOLLION GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
KAWSKI VERONIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
MICHEL GUILLAUME	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	EPS (uniquement 1er groupe)
NICOLAS LAURENCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	PABLO NERUDA ST MARTIN D HERES	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0057

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : LAAROUA EL-HOUCINE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	MATHEMATIQUES NON SPECIALISTE
BEGUERY EDITH	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	PIERRE TERMIER GRENOBLE	ECONOMIE APPROFONDIE
DE SAINT SAUVEUR THIBAUT	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	PIERRE TERMIER GRENOBLE	PHILOSOPHIE
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
GUTIERREZ GIL CATALINA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PIERRE BEGHIN MOIRANS	LV1 - ECRIT ESPAGNOL
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
JELASSI SABER	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	EPS (uniquement 1er groupe)
MILLOT PATRICK	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
PAULIN AMANDINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PORTES DE L'OISANS VIZILLE	ECONOMIE APPROFONDIE
PRUD'HOMME GWENAELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	ECONOMIE APPROFONDIE
TROESTER SERGE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0058

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : BAUR OLIVIER	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	PORTES DE L'OISANS VIZILLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
BOFFELLI JEAN-FRANCOIS	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	MATHEMATIQUES SPECIALISTE
BRUNAT FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LA SAULAIE ST MARCELLIN	LV1 - ECRIT ANGLAIS
CAPRON PRIETO AUDE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	DE LA MATHEYSINE LA MURE D ISERE	LV2 - ECRIT ESPAGNOL
DI FALCO FRÉDERIC	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	STENDHAL GRENOBLE	LV1 - ECRIT ITALIEN
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
JELASSI SABER	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	EPS (uniquement 1er groupe)
KAWSKI VERONIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
MEGEVET CHRISTIAN	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.	MARIE CURIE ECHIROLLES	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
MILLOT PATRICK	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
RASTELLI VALERIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	LV1 - ECRIT ANGLAIS
VERGUIN OLIVIER	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	LV2 - ECRIT ANGLAIS

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0059

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : MONNET JEAN-MICHEL	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LA SAULAIIE ST MARCELLIN	MATHEMATIQUES NON SPECIALISTE
BAUR OLIVIER	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	PORTES DE L'OISANS VIZILLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
BEGUERY EDITH	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	PIERRE TERMIER GRENOBLE	ECONOMIE APPROFONDIE
CECON SANDY	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	PABLO NERUDA ST MARTIN D HERES	ECONOMIE APPROFONDIE
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
ISNARD PATRICE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	INTERNATIONAL EUROPOLE GRENOBLE	PHILOSOPHIE
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
JELASSI SABER	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	EPS (uniquement 1er groupe)
PEYTRAL PIERRE OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	EDOUARD HERRIOT VOIRON	ECONOMIE APPROFONDIE
TOQUET SERGE	INDEMNITAIRE	PUPILLES DE L'AIR ST ISMIER	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
VERDIER SERGE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	STENDHAL GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0060

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : BRUNOX ANNE MADEL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LES EAUX CLAIRES GRENOBLE	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
DALLEMAGNE CLAUDE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MARIE CURIE ECHIROLLES	LV1 - ECRIT ANGLAIS
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
FINE THIERRY	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	LV2 - ECRIT ESPAGNOL
FRASSATI NADINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MARIE REYNOARD VILLARD BONNOT	LV1 - ECRIT ESPAGNOL
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
JELASSI SABER	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	EPS (uniquement 1er groupe)
MEDDEB ASMA	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	NOTRE DAME DES VICTOIRES VOIRON	MATHEMATIQUES SPECIALISTE
MEGEVET CHRISTIAN	AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.	MARIE CURIE ECHIROLLES	SCIENCES ECONOMIQUES-SOCIALES
TARRICONE CHRISTOPHE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	DU GRESIVAUDAN MEYLAN	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
VERDIER SERGE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	STENDHAL GRENOBLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

JURY DE DELIBERATIONS

Centre de délibérations: 0382780R - LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET

Jury : 0061

Dates de délibérations: 1er groupe: 04/07/2019

2e groupe: 09/07/2019 - 10/07/2019 (rayer la date inutile)

Examineurs	Corps Grade	Etablissement	Epreuve
Président : FINEZE JEAN	ENSEIGNANT-CHERCHEUR	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	
Vice-président : JOURNET CLAUDE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	CHAMPOLLION GRENOBLE	SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES
ANTINORO-VANCAUWENBE CAROLINE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	PIERRE TERMIER GRENOBLE	MATHEMATIQUES NON SPECIALISTE
DE VILLOUTREYS DIANE	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	PHILIPPINE DUCHESNE LA TRONCHE	PHILOSOPHIE
FILLION-NICOLLET NICOLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	SCIENCES
HAROLD DELPHINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ET SPORTIF JEAN PREVOST VILLARD DE LANS	SCIENCES
JEANNERET OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARISTIDE BERGES SEYSSINET PARISSET	FRANCAIS
JELASSI SABER	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	MARIE CURIE ECHIROLLES	EPS (uniquement 1er groupe)
MAJEWSKI FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	STENDHAL GRENOBLE	LV2 - ECRIT ESPAGNOL
PEYTRAL PIERRE OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	EDOUARD HERRIOT VOIRON	ECONOMIE APPROFONDIE
TARRICONE CHRISTOPHE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	DU GRESIVAUDAN MEYLAN	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
TOQUET SERGE	INDEMNITAIRE	PUPILLES DE L'AIR ST ISMIER	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Préfecture
Direction régionale des ressources humaines
Bureau régional des ressources humaines

Affaire suivie par : Caroline ALLARD
Tél. : 04.72.61.66.35
Courriel : pref-drhf-cap-regionale@rhone.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

DRRH_BRRH_CAP_2019_07_04_07

*fixant la liste des représentants du personnel
siégeant en commission de réforme départementale
des personnels administratifs de catégorie C de
l'intérieur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes*

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

**PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ SUD-EST**

PRÉFET DU RHÔNE

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre national du mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 juin 2018 modifiant la liste des représentants du personnel en commission de réforme départementale des personnels administratifs de l'intérieur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral 11 juin 2019 fixant la liste des membres titulaires et suppléants des commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Accueil du public : 18, rue de Bonnel 69003 Lyon

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

VU la circulaire du 28 décembre 2018 relative à la désignation des représentants du personnel pour les commissions de réforme au niveau déconcentré à l'issue des élections professionnelles ;

VU l'avis de la CAPL réunie le 27 juin 2019 pour la représentation des corps administratifs de catégorie C ;

VU le procès-verbal des CAPL du 29 janvier 2019 ;

VU les propositions des organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1^{er} : Suite à l'adoption des modalités de désignation des représentants du personnel de catégorie C en commission de réforme départementale lors des CAPL du 29 janvier 2019, la liste de ses représentants est arrêtée comme suit :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL – CATEGORIE C

GRADES REPRESENTES	SYNDICATS DESIGNES	DESIGNATION DES SYNDICATS											
		AIN	ALLIER	ARDECHE	CANTAL	DROME	ISERE	LOIRE	HTE-LOIRE	PUY-DE-DOME	RHONE	SAVOIE	HTE SAVOIE
AAP1	1 FO 1 CFDT	FO : Brigitte FAIDHERBE CFDT : Brigitte SCHMIEDEL	FO : Olivier MESSORI CFDT : Marie France TARAGNAT	FO : Céline BALDAIRON CFDT : Philippe ASTIER	FO : Geneviève MONTOURCY CFDT : Marie France TARAGNAT	FO : Brigitte FAIDHERBE CFDT : Evelyne FOMBONNE	FO : Olivier BROUDARD CFDT : Valérie MICHAUT	FO : Christiane MARTOURET CFDT : François DULAURIER	FO : Céline THUEL- BOULEGUE CFDT : Marie France TARAGNAT	FO : Céline THUEL- BOULEGUE CFDT : Marie France TARAGNAT	FO : Sonia ZEMMA CFDT : Elisabeth FASCIOTTI	FO : Olivier BROUDARD CFDT : Catherine UBBIAU	FO : Brigitte FAIDHERBE CFDT : Corinne DESCAMPS
AAP2	1 FO 1 SNAPATSI- SAPACMI	FO : Brigitte FAIDHERBE SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Olivier MESSORI SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Céline BALDAIRON SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Geneviève MONTOURCY SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Brigitte FAIDHERBE SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Olivier BROUDARD SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Christiane MARTOURET SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Céline THUEL- BOULEGUE SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Céline THUEL- BOULEGUE SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Sonia ZEMMA SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Olivier BROUDARD SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK	FO : Brigitte FAIDHERBE SNAPATSI- SAPACMI : Erdinc ALTINKAYNAK
AA	1 FO 1 UATS-UNSA	FO : Brigitte FAIDHERBE UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Olivier MESSORI UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Céline BALDAIRON UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Geneviève MONTOURCY UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Brigitte FAIDHERBE UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Olivier BROUDARD UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Christiane MARTOURET UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Céline THUEL- BOULEGUE UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Céline THUEL- BOULEGUE UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Sonia ZEMMA UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Olivier BROUDARD UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE	FO : Brigitte FAIDHERBE UATS-UNSA : Lyla LILLOUCHE

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 05 juin 2018 portant modification de la liste des représentants du personnel de catégories C en commission de réforme départementale des personnels administratifs de l'intérieur pour la région Rhône-Alpes sont abrogées.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances et les autorités compétentes, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 4 juillet 2019

Le préfet,
Secrétaire général,
préfet délégué pour l'égalité des chances

Emmanuel AUBRY

Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi sur le site www.telerecours.fr



DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU PUY DE DOME

ARRETE N° 2018-13-0014

Portant mise à jour de la programmation prévisionnelle pour la période 2019-2023 des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les établissements et services médico sociaux pour personnes âgées du Puy-de-Dôme

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
AUVERGNE-RHONE ALPES

LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.313-12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment l'article 58 V;

Vu le règlement départemental d'aide sociale;

Vu les arrêtés 2018-1921, 2018-1922, 2018-1923, 2018-1924 du 28 mai 2018 relatifs au Projet Régional de Santé Auvergne Rhône Alpes 2018-2028;

Vu le Schéma gérontologique départemental du Puy de Dôme;

Vu l'arrêté n° 2018-13-0005 du 31 décembre 2018 fixant la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD);

Vu l'avis de la commission spécialisée médico-sociale de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 20 octobre 2016;

ARRESENT

Article 1^{er} : La liste des établissements et services médico-sociaux faisant l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est établie pour la période 2019-2023 conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elle identifie les établissements médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Directeur Général de l'Agence régionale de santé et du Président du Conseil départemental et la date prévisionnelle de signature du contrat.

Article 2 : L'annexe 2 du présent arrêté indique les périmètres des CPOM intégrant tous les établissements médico-sociaux des organismes gestionnaires relevant de la compétence conjointe ou exclusive de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou du Conseil départemental du Puy de Dôme.

Article 3 : Le programme de contractualisation fait l'objet d'une révision annuelle par arrêté adopté avant le 1^{er} janvier de chaque année.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Directrice de l'Autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur Général des Services du Département sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs du département du Puy de Dôme.

Fait le 31 décembre 2018

Le Directeur Général de
L'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil
Départemental du Puy de Dôme

Pour le directeur général et par délégation
La directrice de l'autonomie

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président

Marie-Hélène LECENNE

Laurent DUMAS

Date de programmation	FINESSE ET	Raison sociale ET	Commune ET	catégorie	FINESSE ET	Raison sociale ET	Période de coupe
2019	630781227	EHPAD "MON REPOS"	LEZOUX	EHPAD	630000529	EHPAD MON REPOS LEZOUX	2017-2018
	630784478	EHPAD "LA MISERICORDE"	BILLOM	EHPAD	630000925	ASSOCIATION MR DE LA MISERICORDE	2018-2019
	630784551	EHPAD "LA MISERICORDE BON ACCUEIL"	CEBAZAT	EHPAD	630000925	ASSOCIATION MR DE LA MISERICORDE	2018-2019
	630785814	EHPAD "VILLA ST JEAN"	ST JEAN DES OLLIERES	EHPAD	690795331	ASSOCIATION SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	2017-2018
	630791861	EHPAD "LES TONNELLES"	ROMAGNAT	EHPAD	630791853	CCAS DE ROMAGNAT	2017-2018
	630788073	EHPAD ST LOUP - CH BILLOM	BILLOM	EHPAD	630781367	CH BILLOM	2018-2019
	630788107	EHPAD "SAINT PAUL"	LE MONT DORE	EHPAD	630180032	CH DU MONT DORE	2018-2019
	630010775	EHPAD DU CHU	CEBAZAT	EHPAD	630780989	CH UNIVERSITAIRE	2017-2018
	630781532	EHPAD "LE CEDRE"	PONT DU CHATEAU	EHPAD	630000685	EHPAD	2017-2018
	630781599	EHPAD CHARLES ANDRAUD	SAUXILLANGES	EHPAD	630000743	EHPAD	2017-2018
	630781516	EHPAD "DOCTEUR JEAN-PAUL TOUCAS"	MONTAIGUT EN COMBRAILLE	EHPAD	630000669	EHPAD "DOCTEUR JEAN-PAUL TOUCAS"	2018-2019
	630781565	EHPAD "LE MONTEL"	ST AMANT TALLENDE	EHPAD	630000719	EHPAD "LE MONTEL"	2017-2018
	630781557	EHPAD "SAINTE ELISABETH"	ROCHEFORT MONTAGNE	EHPAD	630000701	EHPAD "SAINTE ELISABETH"	2018-2019
	630781037	EHPAD "SERGE BAYLE"	AIGUEPERSE	EHPAD	630789410	EHPAD "SERGE BAYLE"	2018-2019
	630781623	EHPAD "PIERRE HERBECQ"	VIVEROLS	EHPAD	630000776	EHPAD DE VIVEROLS	2018-2019
	630781235	EHPAD D'EFFIAT	EFFIAT	EHPAD	630000537	EHPAD EFFIAT	2018-2019
	630781482	EHPAD "GROISNE CONSTANCE"	CULHAT	EHPAD	630000636	EHPAD GROISNE CONSTANCE	2018-2019
	630784858	EHPAD "LE GRAND MEGNAUD"	LA TOUR D AUVERGNE	EHPAD	630001048	M.A.P.A.D.	2017-2018
	630781573	EHPAD LE VERGER	ST GERMAIN LEMBRON	EHPAD	630000727	MAISON DE RETRAITE ST GERMAIN LEMBRON	2019-2020
	630781458	EHPAD D'ARLANC	ARLANC	EHPAD	630000602	MAISON DE RETRAITE D'ARLANC	2017-2018
	630010122	EHPAD "LES RIVES D'ARTIERE"	AUBIERE	EHPAD	630786374	MUTUALITE DU PUY-DE-DOME	2018-2019
	630012094	EHPAD LES CHARMILLES	BEAUMONT	EHPAD	630786374	MUTUALITE DU PUY-DE-DOME	2017-2018
	630784650	EHPAD "MICHELE AGENON"	ST JEAN D HEURS	EHPAD	630786374	MUTUALITE DU PUY-DE-DOME	2017-2018
	630007169	EHPAD RESIDENCE LES OLIVIERS	DURTOL	EHPAD	630012318	QUIEDOM 63	2017-2018
	630010031	EHPAD RESIDENCE VENT D'AUTAN	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630010023	RESIDENCE LE VENT D'AUTAN	2017-2018
	630790715	EHPAD "LES ROCHES"	ST OURS	EHPAD	630790673	SA "LES ROCHES"	2018-2019
2020	630784510	EHPAD LA COLOMBE	BLANZAT	EHPAD	630004828	ASSOCIATION "LA COLOMBE"	2019-2020
	630010791	EHPAD DU CH SAINTE MARIE	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630786754	ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE	2019-2020
	630784775	EHPAD "LA PROVIDENCE"	ISSOIRE	EHPAD	630001022	ASSOCIATION LA PROVIDENCE	2019-2020
	630784783	EHPAD "LA SAINTE FAMILLE"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630791242	ASSOCIATION LA VIE	2019-2020
	630011732	EHPAD LE CAP VEYRE	VEYRE MONTON	EHPAD	630011724	ASSOCIATION LE CAP VEYRE	2019-2020
	630009595	EHPAD "GASPARD DES MONTAGNES"	ST AMANT ROCHE SAVINE	EHPAD	630008308	EHPAD GASPARD DES MONTAGNES	2019-2020
	630781508	EHPAD "L'OMBELLE"	MARINGUES	EHPAD	630000651	EHPAD "L'OMBELLE"	2018-2019
	630003218	EHPAD "SAINT JOSEPH"	CHAMALIERES	EHPAD	70001599	ASSOCIATION MAISONS SAINT JOSEPH	2018-2019
	630791911	EHPAD "LES MESANGES BLEUES"	CHARENSAT	EHPAD	630791903	C.C.A.S. DE CHARENSAT	2019-2020
	630781607	EHPAD DE TAUVES	TAUVES	EHPAD	630000750	MAISON DE RETRAITE	2019-2020
	630781540	EHPAD "LES TILLEULS"	RANDAN	EHPAD	630000693	EHPAD "LES TILLEULS"	2017-2018
	630002111	EHPAD DE CEYRAT	CEYRAT	EHPAD	630002103	CCAS	2018-2019
	630004299	EHPAD "RESIDENCE JOLIVET"	LES MARTRES DE VEYRE	EHPAD	630004208	CCAS DES MARTRES DE VEYRE	2019-2020
	630790731	EHPAD AMBROISE CROIZAT	LE CENDRE	EHPAD	630790723	CCAS DU CENDRE	2019-2020
	630009322	EHPAD "LE RELAIS DE POSTE"	PONTGIBAUD	EHPAD	630009314	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2019-2020
	630787513	EHPAD "VIMAL-CHABRIER"	AMBERT	EHPAD	630780997	CENTRE HOSPITALIER AMBERT	2019-2020

PROGRAMMATION PUY DE DOME
2019-2023

630783470	EHPAD LES JARDINS	RIOM	EHPAD	630781011	CENTRE HOSPITALIER DE RIOM	2019-2020
630787604	EHPAD CH DE SECTEUR D'ISSOIRE	ISSOIRE	EHPAD	630781003	CENTRE HOSPITALIER ISSOIRE PAUL ARDIER	2019-2020
630010866	EHPAD MAURICE SAVY - LES TILLEULS	ST GERVAIS D AUVERGNE	EHPAD	630011849	CIAS - COEUR DE COMBRAILLES	2019-2020
630781151	EHPAD "LES SAVAROUNES"	CHAMALIERES	EHPAD	630000503	EHPAD "LES SAVAROUNES"	2019-2020
630781490	EHPAD "MILLE SOURIRES"	CUNLHAT	EHPAD	630000644	EHPAD CUNLHAT	2019-2020
630180040	EHPAD "LE CASTEL BRISTOL"	ROYAT	EHPAD	630003309	EHPAD PUBLIQUE DE ROYAT	2019-2020
630008159	EHPAD LES CHENEVIS	AULNAT	EHPAD	630009330	S.I.S.P.A.	2019-2020
630009355	EHPAD "LA FONTAINE"	BLANZAT	EHPAD	630009330	S.I.S.P.A.	2019-2020
630790780	RESIDENCE "LES RIVES D'ALLIER"	PONT DU CHATEAU	EHPAD	750055303	SARL RESIDALYA LES RIVES D'ALLIER	2019-2020
630786135	EHPAD LES BRUYERES	BOURG LASTIC	EHPAD	630786432	C.C.A.S.DE BOURG-LASTIC	2020-2021
630009173	EHPAD "LE GONFALON"	ST ANTHEME	EHPAD	630787661	C.C.A.S.DE ST ANTHEME	2020-2021
630003598	EHPAD GEORGES SAND	COURNON D AUVERGNE	EHPAD	630786481	CCAS DE COURNON D'Auvergne	2020-2021
630783504	EHPAD LE BELVEDERE	THIERS	EHPAD	630781029	CENTRE HOSPITALIER DE THIERS	2020-2021
630002608	EHPAD DE CHABRELOCHE	CHABRELOCHE	EHPAD	630002558	CIAS DE LA MONTAGNE THIernoise	2020-2021
630790988	EHPAD "LES ANCISES"	LES ANCISES COMPS	EHPAD	630011203	CIAS DE MANZAT COMMUNAUTE	2020-2021
630787687	EHPAD LE MONTEL	MANZAT	EHPAD	630011203	CIAS DE MANZAT COMMUNAUTE	2020-2021
630784544	EHPAD LES ORCHIS	COMBRONDE	EHPAD	630011633	CIAS DES CÔTES DE COMBRAILLES	2020-2021
630008209	EHPAD DU PAYS DE MENAT	MENAT	EHPAD	630006708	CIAS DU PAYS DE MENAT	2020-2021
630784833	EHPAD "MA MAISON"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630001931	CONGREGATION PTES SOEURS DES PAUVRES	2020-2021
630781391	EHPAD SPÉCIALISÉ CROIX MARINE	LE CENDRE	EHPAD	630786366	CROIX MARINE AUVERGNE RHONE ALPES	2020-2021
630008258	EHPAD LES HORTENSIAS	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630786424	CCAS DE CLERMONT-FERRAND	2020-2021
630009405	EHPAD "LE MOULIN"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630786424	CCAS DE CLERMONT-FERRAND	2020-2021
630010163	EHPAD "LES JARDINS DE LA CHARME"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630786424	CCAS DE CLERMONT-FERRAND	2020-2021
630012086	EHPAD ALEXANDRE VARENNE	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630786424	CCAS DE CLERMONT-FERRAND	2020-2021
630787067	EHPAD "LES MELEZES"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630786424	CCAS DE CLERMONT-FERRAND	2020-2021
630790467	EHPAD "LES SOURCES"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630786424	CCAS DE CLERMONT-FERRAND	2020-2021
630781581	EHPAD "ROUX DE BERNY"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630786424	CCAS DE CLERMONT-FERRAND	2020-2021
630781524	EHPAD "LA LOUISIANE"	ST GERMAIN L HERM	EHPAD	630000735	EHPAD	2020-2021
630010676	EHPAD MAISONNÉE BOISVALLON	PIONSAT	EHPAD	630006677	EHPAD "LA LOUISIANE"	2020-2021
630781441	EHPAD LA ROSERAIE	CEYRAT	EHPAD	630011138	EHPAD CEYRAT	2020-2021
630788081	EHPAD SOULIGOUX BRUAT	ARDES	EHPAD	630000594	EHPAD LA ROSERAIE	2020-2021
630009686	EHPAD "LE DOYENNÉ DE L'ORADOU"	BRASSAC LES MINES	EHPAD	630781854	EHPAD SOULIGOUX BRUAT	2020-2021
630790301	EHPAD "LES CANDELIES"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	750056335	KORIAN SA MEDICA FRANCE	2020-2021
630009751	EHPAD LES OPALINES	CHATEL GUYON	EHPAD	630010825	LES OREADES	2020-2021
630784841	EHPAD "RESIDENCE JEANSON"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	630009744	SARL LES OPALINES	2020-2021
630011690	EHPAD "LA MAISON DU MARRONNIER BLANC"	ST NECTAIRE	EHPAD	630010300	U.F.V.G - RÉSIDENCE - FOYER JEANSON	2020-2021
630011401	EHPAD DE CHAMPEIX	GERZAT	EHPAD	940004088	ADEF RESIDENCES	2021-2022
630784528	EHPAD MAISON ANNETTE ET MARGUERITE	CHAMPEIX	EHPAD	630011393	ASSOCIATION AINÉS DU PUY DE DÔME	2021-2022
630785830	EHPAD DE BESSE ET ST ANASTAISE	LOUBEYRAT	EHPAD	630011625	ASSOCIATION LES SEPT SOURCES	2021-2022
630011682	EHPAD LOUIS PASTEUR	BESSE ET ST ANASTAISE	EHPAD	630786457	C.C.A.S.DE BESSE & ST ANASTAISE	2021-2022
630012078	EHPAD LE COLOMBIER	LEMPDES	EHPAD	630788768	C.C.A.S.DE LEMPDES	2021-2022
630791788	EHPAD DE GIAT	PUY-GUILLAUME	EHPAD	630786440	C.C.A.S.DE PUY-GUILLAUME	2021-2022
630783355	EHPAD LE BOSQUET	GIAT	EHPAD	630791770	CCAS DE GIAT	2021-2022
630790038	EHPAD "LES CHATILLES"	ENNEZAT	EHPAD	630012177	CIAS "LIMAGNE D'ENNEZAT"	2021-2022
		LA MONNERIE LE MONTEL	EHPAD	630002558	CIAS DE LA MONTAGNE THIernoise	2021-2022

2021

2022

PROGRAMMATION PUY DE DOME
2019-2023

630004158	EHPAD DU PAYS D'OLLIERGUES	OLLIERGUES	EHPAD	630004109	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OLLIERGUES	2021-2022
630781615	EHPAD JB E BARGOIN	VIC LE COMTE	EHPAD	630000768	EHPAD BARGOIN	2021-2022
630781631	EHPAD DE VOLVIC	VOLVIC	EHPAD	630000784	MAISON DE RETRAITE	2021-2022
630785962	EHPAD "LA VILLA CLAUDINE"	RANDAN	EHPAD	630009983	S.A.R.L " PAPIN - PROST "	2021-2022
630011716	EHPAD LES RIVES D'ITHAQUE	LA ROCHE BLANCHE	EHPAD	630011708	SAS LES RIVES D'ITHAQUE	2021-2022
630788198	EHPAD LES VERSANNES	JOB	EHPAD	870015336	UGE CAM AUVERGNE LIMOUSIN POITOU-	2021-2022
630784676	EHPAD "MAISON SAINT JOSEPH"	LEZOUX	EHPAD	630000941	A.G.A. DE LA MAISON SAINT JOSEPH	2022-2023
630791002	EHPAD RESIDENCE GAUTIER	BEAUREGARD L'EVEQUE	EHPAD	630790996	C.C.A.S. DE BEAUREGARD-L'EVEQUE	2022-2023
630781474	EHPAD "LES PAPILLONS D'OR"	COURPIERE	EHPAD	630000628	EHPAD DE COURPIERE	2022-2023
630781649	MAISON DE RETRAITE LES ROCHES	PONTAUMUR	EHPAD	630000792	MAISON DE RETRAITE LES ROCHES	2022-2023
630010783	EHPAD "RESIDENCE LES NEUF SOLEILS"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	690033873	RESIDENCE DES NEUFS SOLEILS	2022-2023
630791580	EHPAD RENOUARD	CLERMONT FERRAND	EHPAD	920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	2022-2023
630788214	EHPAD L'AMBENE	MOZAC	EHPAD	920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	2022-2023
630790277	EHPAD ANATOLE FRANCE	ROYAT	EHPAD	920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	2022-2023

Date de programmation	FINESSE F	Raison sociale F	FINESSE ET	Raison sociale ET	Commune ET	Catégorie	Période de coupe
2019	630000529	EHPAD MON REPOS LEZOUX	630781227	EHPAD "MON REPOS"	LEZOUX	EHPAD	2017-2018
	630000537	EHPAD EFFIAT	630781235	EHPAD D'EFFIAT	EFFIAT	EHPAD	2018-2019
	630000602	MAISON DE RETRAITE D'ARLANC	630781458	EHPAD D'ARLANC	ARLANC	EHPAD	2018-2019
	630000636	EHPAD GROISNE CONSTANCE	630781482	EHPAD "GROISNE CONSTANCE"	CULHAT	EHPAD	2017-2018
	630000669	EHPAD "DOCTEUR JEAN-PAUL TOUCAS"	630781516	EHPAD "DOCTEUR JEAN-PAUL TOUCAS"	MONTAIGUT EN COMBRAILLE	EHPAD	2017-2018
	630000685	EHPAD	630781532	EHPAD "LE CEDRE"	PONT DU CHATEAU	EHPAD	2017-2018
	630000701	EHPAD "SAINTE ELISABETH"	630781557	EHPAD "SAINTE ELISABETH"	ROCHEFORT MONTAGNE	EHPAD	2018-2019
	630000719	EHPAD "LE MONTEL"	630781565	EHPAD "LE MONTEL"	ST AMANT TALLENDE	EHPAD	2018-2019
	630000727	MAISON DE RETRAITE ST GERMAIN LEMBRON	630781573	EHPAD LE VERGER	ST AMANT TALLENDE	SSIAD	2018-2019
	630000743	EHPAD	630781599	EHPAD CHARLES ANDRAUD	ST GERMAIN LEMBRON	EHPAD	2017-2018
	630000776	EHPAD DE VIVEROLS	630781623	EHPAD "PIERRE HERBECQ"	SAUXILLANGES	EHPAD	2018-2019
	630000925	ASSOCIATION MIR DE LA MISERICORDE	630784551	EHPAD "LA MISERICORDE BON ACCUEIL"	VIVEROLS	EHPAD	2018-2019
	630001048	M.A.P.A.D.	630784478	EHPAD "LA MISERICORDE"	CEBAZAT	EHPAD	2018-2019
	630010023	RESIDENCE LE VENT D'AUTAN	630784858	EHPAD "LE GRAND MEGNAUD"	BILLOM	EHPAD	2018-2019
	630790673	SA "LES ROCHES"	630010031	EHPAD RESIDENCE VENT D'AUTAN	LA TOUR D AUVERGNE	EHPAD	2019-2020
	630012318	QUIEDOM 63	630790715	EHPAD "LES ROCHES"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	2018-2019
	630180032	CH DU MONT DORE	630007169	EHPAD RESIDENCE LES OLIVIERS	ST OURS	EHPAD	2018-2019
	630780989	CH UNIVERSITAIRE	630788107	EHPAD "SAINT PAUL"	DURTOL	EHPAD	2017-2018
	630781367	CH BILLOM	630790806	SSIAD MONT-DORE	LE MONT DORE	EHPAD	2018-2019
	630786374	MUTUALITE DU PUY-DE-DOME	630010775	EHPAD DU CHU	LE MONT DORE	SSIAD	2018-2019
	630789410	EHPAD "SERGE BAYLE"	630788073	EHPAD ST LOUP - CH BILLOM	CEBAZAT	EHPAD	2017-2018
	630791855	CCAS DE ROMAGNAT	630010122	EHPAD "LES RIVES D'ARTIERE"	BILLOM	EHPAD	2018-2019
	690795331	ASSOCIATION SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	630784650	EHPAD "MICHELE AGENON"	AUBIERE	EHPAD	2017-2018
	70001599	ASSOCIATION MAISONS SAINT JOSEPH	630012094	EHPAD LES CHARMILLES	ST JEAN D HEURS	EHPAD	2017-2018
2020	630000503	EHPAD "LES SAVAROUNES"	630010544	SPASAD MUTUALITE PUY-DE-DOME	BEAUMONT	EHPAD	2017-2018
	630000644	EHPAD CUNLHAT	630781037	EHPAD "SERGE BAYLE"	CLERMONT FERRAND	SPASAD	2017-2018
	630000651	EHPAD "L'OMBELLE"	630791861	EHPAD "LES TONNELLES"	AIGUPERSE	EHPAD	2018-2019
	630000750	MAISON DE RETRAITE	630785814	EHPAD "VILLA ST JEAN"	ROMAGNAT	EHPAD	2017-2018
	630001022	ASSOCIATION LA PROVIDENCE	630003218	EHPAD "SAINT JOSEPH"	ST JEAN DES OLLIERES	EHPAD	2017-2018
	630002103	CCAS	630781151	EHPAD "LES SAVAROUNES"	CHAMALIERES	EHPAD	2019-2020
	630003309	EHPAD PUBLIQUE DE ROYAT	630781490	EHPAD "MILLE SOURIRES"	CHAMALIERES	EHPAD	2019-2020
	630004208	CCAS DES MARTRES DE VEYRE	630786093	SSIAD CUNLHAT	CUNLHAT	EHPAD	2019-2020
	630008308	EHPAD GASPARD DES MONTAGNES	630781508	EHPAD "L'OMBELLE"	CUNLHAT	SSIAD	2018-2019
	630004828	ASSOCIATION "LA COLOMBE"	630781607	EHPAD DE TAUVES	MARINGUES	EHPAD	2017-2018
	630009314	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	630784775	EHPAD "LA PROVIDENCE"	TAUVES	EHPAD	2019-2020
	630009330	S.I.S.P.A.	630002111	EHPAD DE CEYRAT	ISSOIRE	EHPAD	2019-2020
			630180040	EHPAD "LE CASTEL BRISTOL"	CEYRAT	EHPAD	2019-2020
			630004299	EHPAD "RESIDENCE JOLIVET"	ROYAT	EHPAD	2019-2020
			630009595	EHPAD "GASPARD DES MONTAGNES"	LES MARTRES DE VEYRE	EHPAD	2019-2020
			630784510	EHPAD LA COLOMBE	ST AMANT ROCHE SAVINE	EHPAD	2018-2019
			630009322	EHPAD "LE RELAIS DE POSTE"	BLANZAT	EHPAD	2019-2020
			630009355	EHPAD "LA FONTAINE"	PONTGIBAUD	EHPAD	2019-2020
					BLANZAT	EHPAD	2019-2020

PROGRAMMATION PUY DE DOME
PERIMETRE CPOM
2019-2023

630786432	C.C.A.S. DE BOURG-LASTIC	630786135	EHPAD LES BRUYERES	BOURG LASTIC	EHPAD	2020-2021
630786473	C.C.A.S. DE ST ELOY-LES-MINES	630008688	UNITÉ D'ACCUEIL DE JOUR PERS. AGEES	ST ELOY LES MINES	ACCUEIL DE JOUR	
630786481	CCAS DE CURNON D'Auvergne	630003598	EHPAD GEORGES SAND	CURNON D AUVERGNE	EHPAD	2020-2021
630787661	C.C.A.S. DE ST ANTHEME	630009173	EHPAD "LE GONFALON"	ST ANTHEME	EHPAD	2020-2021
630787703	S.I.A.-D.-DE LEZOUX	630786663	SSIAD LEZOUX	LEZOUX	SSIAD	
630788727	S.I.V.O.S. REGION D'ISSOIRE	630790483	SSIAD ISSOIRE	ISSOIRE	SSIAD	
630789980	S.I.A.-D. LIVRADOIS FOREZ	630787117	SSIAD LIVRADOIS FOREZ	AMBERT	SSIAD	
750056335	KORIAN SA MEDICA FRANCE	630009686	EHPAD "LE DOYENNÉ DE L'ORADOU"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	2020-2021
630000768	EHPAD BARGOIN	630781615	EHPAD JB E BARGOIN	VIC LE COMTE	EHPAD	2021-2022
630000784	MAISON DE RETRAITE	630781631	EHPAD DE VOLVIC	VOLVIC	EHPAD	2021-2022
630002558	CIAS DE LA MONTAGNE THIENOISE	630790038	EHPAD "LES CHATILLES"	LA MONNERIE LE MONTEL	EHPAD	2021-2022
630004109	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OLLIERGUES	630004158	EHPAD DU PAYS D'OLLIERGUES	OLLIERGUES	EHPAD	2021-2022
630004448	ARP	630004489	SSIAD ARP	PERIGNAT LES SARLIEVE	SSIAD	2021-2022
630006328	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ARTIERE	630006369	SSIAD DE L'ARTIERE	CEYRAT	SSIAD	
630011393	ASSOCIATION AINÉS DU PUY DE DÔME	630011401	EHPAD DE CHAMPEIX	CHAMPEIX	EHPAD	2021-2022
630011625	ASSOCIATION LES SEPT SOURCES	630784528	EHPAD MAISON ANNETTE ET MARGUERITE	LOUBEYRAT	EHPAD	2021-2022
630011708	SAS LES RIVES D'ITHAQUE	630011716	EHPAD LES RIVES D'ITHAQUE	LA ROCHE BLANCHE	EHPAD	2021-2022
630012177	CIAS "LIMAGNE D'ENNEZAT"	630783355	EHPAD LE BOSQUET	ENNEZAT	EHPAD	2021-2022
630786325	S.O.H.P.E.M.	630786150	SSIAD MICHELIN CLERMONT-FERRAND	CLERMONT FERRAND	SSIAD	2021-2022
630786440	C.C.A.S. DE PUY-GUILLAUME	630012078	EHPAD LE COLOMBIER	PUY GUILLAUME	EHPAD	2021-2022
630009983	S.A.R.L. " PAPIN - PROST "	630785962	EHPAD "LA VILLA CLAUDINE"	RANDAN	EHPAD	2021-2022
630786457	C.C.A.S. DE BESSE & ST ANASTAISE	630785830	EHPAD DE BESSE ET ST ANASTAISE	BESSE ET ST ANASTAISE	EHPAD	2021-2022
630788768	C.C.A.S. DE LEMPDES	630011682	EHPAD LOUIS PASTEUR	LEMPDES	EHPAD	2021-2022
630790368	S.I.V.O.M. DU PAYS DE BESSE	630004539	SSIAD DE BESSE	BESSE ET ST ANASTAISE	SSIAD	2021-2022
630791770	CCAS DE GIAT	630791788	EHPAD DE GIAT	GIAT	EHPAD	2021-2022
870015336	UGEAM AUVERGNE LIMOUSIN POITOU-	630788198	EHPAD LES VERSANNES	JOB	EHPAD	2021-2022
940004088	ADEF RESIDENCES	630011690	EHPAD "LA MAISON DU MARRONNIER BLANC"	GERZAT	EHPAD	2021-2022
630000628	EHPAD DE COURPIERE	630781474	EHPAD "LES PAILLONS D'OR"	COURPIERE	EHPAD	2022-2023
630000792	MAISON DE RETRAITE LES ROCHES	630781649	MAISON DE RETRAITE LES ROCHES	PONTAUMUR	EHPAD	2022-2023
630000941	A.G.A. DE LA MAISON SAINT JOSEPH	630784676	EHPAD "MAISON SAINT JOSEPH"	LEZOUX	EHPAD	2022-2023
630790996	C.C.A.S. DE BEAUREGARD-L'EVEQUE	630791002	EHPAD RESIDENCE GAUTIER	BEAUREGARD L EVEQUE	EHPAD	2022-2023
690033873	RÉSIDENCE DES NEUFS SOLEILS	630010783	EHPAD "RESIDENCE LES NEUF SOLEILS"	CLERMONT FERRAND	EHPAD	2022-2023
920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	630790277	EHPAD ANATOLE FRANCE	ROYAT	EHPAD	2022-2023
		630788214	EHPAD L'AMBENE	MOZAC	EHPAD	2022-2023
		630791580	EHPAD RENOUIARD	CLERMONT FERRAND	EHPAD	2022-2023

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Secrétariat Général

DECISION DRAAF

2019/07-01 du 01/07/2019

OBJET : Subdélégation de signature – missions de FranceAgriMer

**Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU la décision de Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 19 novembre 2018 relative à la délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

SUR proposition du chef du service FranceAgriMer ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Conformément à l'article 3 de la décision de Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes susvisée, délégation permanente de signature est donnée à Madame Régine MARCHAL-NGUYEN, directrice régionale adjointe, Messieurs Guillaume ROUSSET, directeur régional adjoint et Frédéric FIEUX, chef du service régional FranceAgriMer, à l'effet de signer l'ensemble des décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de la délégation accordée au directeur.

En cas d'empêchement, délégation de signature est donnée à Monsieur Sylvian BERNARD, chef du pôle réglementation du Service FranceAgriMer, à l'effet de signer l'ensemble des décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de la délégation accordée au directeur.

Article 2 :

Délégation permanente de signature est donnée à Mesdames Marie-France TAPON, secrétaire générale, à l'effet de signer les actes relevant de la partie financière, de la gestion des moyens et des personnels, dans la limite de la délégation accordée au directeur.

Article 3 :

Délégation permanente de signature est donnée Madame Isabelle LEROY, chef du pôle grandes cultures, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances prévus en matière de financement de la collecte de céréales avec aval de l'établissement ainsi que les billets à ordre.

En cas d'empêchement, délégation de signature est donnée à Jean-Luc VIDAL, adjoint au chef de pôle contrôles, Boris CALLAND, chef du service régional de l'économie agricole, Jean-Christophe DAUDEL, chef du pôle agriculture et environnement du service régional de l'économie agricole et Gisèle DAVID, gestionnaire du pôle grande cultures à l'effet de signer les correspondances prévues en matière de financement de la collecte de céréales avec aval de l'établissement ainsi que les billets à ordre.

Article 4 :

Délégation permanente de signature est donnée Monsieur Sylvian BERNARD, chef du pôle réglementation, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances relevant de son pôle.

Article 5 :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Eloi DAMAY, chef du pôle gestion des aides, à l'effet de signer les décisions ou notifications aux subventions, instructions et correspondances relevant de son pôle dans la limite de 23.000 €.

En cas d'empêchement, délégation de signature est donnée à Mesdames Sandrine GRIVEL, responsable de l'unité restructuration du pôle gestion des aides et Claudie JACQUET, responsable de l'unité investissement du pôle gestion des aides, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances relevant de ce pôle dans la limite de la délégation accordée au chef du pôle gestion des aides.

Article 6 :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Philippe PORTEFAIX, chef du pôle contrôles, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances relatives aux contrôles effectués dans le cadre des délégations nationales ou européennes.

En cas d'empêchement, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc VIDAL, adjoint du chef de pôle contrôle, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances relatives aux contrôles effectués dans le cadre des délégations nationales ou européennes.

Article 7 : La décision du 22 novembre 2018 est abrogée.

Article 8 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Michel SINOIR



PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes**
Service régional de la forêt, du bois et des énergies

Arrêté n° 19/173

relatif à l'organisation de la lutte phytosanitaire contre les attaques de scolytes

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DU RHÔNE,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu les articles L.251-1 à L.251-11 et D.251-2 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les articles L.124-5, L.312-5, L.312-9, L.312-10, R.124-1, R.312-16 et R.312-20 du code forestier ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire ;

Considérant le niveau important des attaques de scolytes (*Ips typographus*) sur l'épicéa dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, constaté depuis 2014 ;

Considérant que la tempête « Zeus » des 6 et 7 mars 2017 et la tempête « Eleanor » de janvier 2018 ont occasionné des chablis diffus en Savoie et Haute-Savoie, créant des contextes favorables au développement des scolytes ;

Considérant que les conditions de stress hydrique subi par les peuplements forestiers en été et automne 2018 renforcent leur vulnérabilité aux attaques de scolytes, et que les conditions thermiques de l'été ont permis jusqu'au développement de trois générations de scolytes ;

Considérant que les communes de Savoie et de Haute-Savoie listées en annexe, dans lesquelles ont été identifiées des foyers d'attaques de scolytes sur épicéa en 2019, ou dans lesquelles des foyers d'attaques de scolytes sur épicéa ont été identifiés en 2015, 2016 ou 2017, constituent des zones de développement probable des scolytes en 2019 ;

Considérant que la mise en œuvre de mesures de lutte obligatoire est nécessaire pour limiter la propagation de l'insecte et les dommages aux peuplements forestiers ;

Considérant que le cycle de reproduction très court du scolyte justifie l'urgence à intervenir une fois le foyer détecté ;

Considérant que l'urgence à intervenir ne permet pas de respecter les procédures et délais d'autorisation ou de déclaration préalables prévus par les articles L.124-5, L.312-5, L.312-9, L.312-10, R.124-1, R.312-16 et R.312-20 du code forestier ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté instaure des mesures de lutte obligatoire contre les scolytes (*Ips typographus*), sur l'ensemble du territoire des communes listées en annexe, dont les modalités sont fixées par les articles 2 à 5 du présent arrêté.

Article 2 :

Les propriétaires de forêts résineuses qui font l'objet d'attaques de scolytes (*Ips typographus*), doivent procéder, dans un délai maximum de 3 semaines à partir des premiers signes d'attaque (orifice de pénétration et sciure rousse sur le tronc), ou à défaut, par méconnaissance de la date des premiers signes d'attaque, dans un délai maximum de 2 semaines à compter de l'identification des attaques :

- à l'abattage des résineux porteurs d'insectes à tous les stades de leur développement ;
- à l'écorçage de ces arbres.

L'obligation d'abattage prévue par le présent article dispense le propriétaire des autorisations ou déclarations préalables éventuelles prévues par le code forestier, notamment par ses articles L.124-5, L.312-5, L. 312-9, L.312-10, R.124-1, R. 312-16 et R. 312-20.

Cette obligation d'abattage concerne seulement les arbres porteurs d'insectes. Pour ce qui concerne les arbres sains, le présent arrêté ne dispense nullement des éventuelles autorisations ou déclarations préalables prévues par le code forestier.

Article 3 :

Pour toutes les coupes de résineux non attaqués par les scolytes, y compris celles intervenues avant la prise du présent arrêté, les propriétaires des bois doivent faire vidanger hors de la forêt les arbres verts abattus et non écorcés dans les trois semaines qui suivent l'abattage.

Article 4 :

Le présent arrêté est applicable depuis sa date de publication jusqu'au 30 novembre 2019.

Article 5 :

En cas de non respect par les propriétaires des mesures de lutte obligatoire définies ci-dessus, les agents habilités pour la protection des végétaux peuvent mettre en œuvre les dispositions de l'article L. 251-10 du code rural et de la pêche maritime, en vue de l'exécution du présent arrêté.

Les contrevenants s'exposent alors aux sanctions pénales prévues par l'article L. 251-20 du code rural et de la pêche maritime, à savoir des peines maximales de six mois d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

Article 6 :

Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs départementaux des territoires de la Savoie et de la Haute-Savoie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 1 juillet 2019

Pascal MAILHOS

Annexe

Communes concernées par la lutte obligatoire contre les scolytes (*Ips typographus*) (de la date de publication jusqu'au 30 novembre 2019)

Commune	Code INSEE	Date de l'arrêté de lutte
Albertville	73011	22/03/2019
Argentine	73019	22/03/2019
Arith	73020	22/03/2019
Arvillard	73021	22/03/2019
Attignat-Oncin	73022	22/03/2019
Beaufort	73034	22/03/2019
Bourget-en-Huile	73052	22/03/2019
Champagny-en-Vanoise	73071	22/03/2019
Le Châtelard	73081	22/03/2019
Crest-Voland	73094	22/03/2019
La Croix de la Rochette	73095	22/03/2019
Les Déserts	73098	22/03/2019
Esserts-Blay	73110	22/03/2019
Flumet	73114	22/03/2019
Hauteluce	73132	22/03/2019
Monthion	73170	22/03/2019
La Motte-Servolex	73179	25/04/2019
Notre-Dame-de-Bellecombe	73186	22/03/2019
Le Pontet	73205	22/03/2019
Rognaix	73216	22/03/2019
Rotherens	73217	22/03/2019
Saint-Bon-Tarentaise	73227	22/03/2019
Saint-Franc	73233	22/03/2019
Saint-Jean-de-Couz	73246	22/03/2019
Saint-Paul-sur-Isère	73268	22/03/2019
Saint-Pierre-de-Curtille	73273	11/04/2019
Saint-Pierre d'Entremont	73274	07/05/2019
Saint-Rémy-de-Maurienne	73278	22/03/2019
Saint-Thibaud-de-Couz	73282	22/03/2019
La Table	73289	22/03/2019
Ugine	73303	22/03/2019
Venthon	73308	22/03/2019
Le Verneil	73311	22/03/2019
Villard-Sallet	73316	11/04/2019
Villard-sur-Doron	73317	22/03/2019

Commune	Code INSEE	Date de l'arrêté de lutte
Arâches-la-Frasse	74014	22/03/2019
Beaumont	74031	22/03/2019
Bellevaux	74032	22/03/2019
Bernex	74033	22/03/2019
Bonneville	74042	22/03/2019
Burdignin	74050	22/03/2019
Chamonix-Mont-Blanc	74056	22/03/2019
Chapeiry	74061	14/06/2019
Combloux	74083	22/03/2019
Cons-Sainte-Colombe	74084	22/03/2019
Cruseilles	74096	22/03/2019
Demi-Quartier (secteur Megève)	74099	22/03/2019
Drailant	74106	22/03/2019
Essert-Romand	74114	22/03/2019
Faverges	74123	22/03/2019
Féternes	74127	22/03/2019
Gruffy	74138	22/03/2019
Habère-Poche	74140	22/03/2019
Les Houches	74143	22/03/2019
Larringes	74146	22/03/2019
Leschaux	74148	22/03/2019
Lullin	74155	22/03/2019
Marignier	74164	22/03/2019
Manigod	74160	22/03/2019
Marlens	74167	22/03/2019
Megève	74173	22/03/2019
Micussy	74183	22/03/2019
Montriond	74188	22/03/2019
Morillon	74190	22/03/2019
Orcier	74206	22/03/2019
Le Petit-Bornand-les-Glières	74212	22/03/2019
Présilly	74216	22/03/2019
Reyvroz	74222	22/03/2019
La Rivière-Enverse	74223	22/03/2019
Saint-Blaise	74228	22/03/2019
Saint-Eustache	74232	22/03/2019
Saint-Jorioz	74242	22/03/2019
Saint-Paul-en-Chablaix	74249	22/03/2019
Sallanches	74256	22/03/2019
Sévrier	74267	22/03/2019
Seytroux	74271	22/03/2019
Taninges	74276	22/03/2019
Thollon-les-Mémises	74279	22/03/2019
Thônes	74280	22/03/2019
Thorens-Glières	74282	22/03/2019
Vailly	74287	22/03/2019
Val de chaise	74167	Présent arrêté
Verchaix	74294	22/03/2019
La Vernaz	74295	22/03/2019
Viuz-en-Sallaz	74311	22/03/2019
Vovray-en-Bornes	74313	22/03/2019



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DU RECRUTEMENT

**LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2019-07-03-01

autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.

- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;
- VU** la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R. 396 à R 413 ;
- VU** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière ;
- VU** l'arrêté interministériel du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 juin 2019 autorisant au titre de l'année 2019 le recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;

SUR proposition de la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRETE :

ARTICLE 1

Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de la police nationale au titre de l'année 2019 est organisé dans le ressort du SGAMI Sud-est.

6 postes sont à pourvoir dans la spécialité « **Hébergement et restauration** » dont 1 au titre des emplois réservés et 1 au titre de la législation sur les travailleurs handicapés.

ARTICLE 2

Candidatures au titre du recrutement sans concours : 4 Postes proposés.

Conditions de recrutement :

Être de nationalité française ou en instance d'acquisition de la nationalité française.

Être âgés de 18 ans au moins être

Être en règle avec la législation sur le service national.

Sans condition de diplôme

Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

ARTICLE 3

Candidatures au titre des emplois réservés (ER) : 1 poste proposé.

Conditions de recrutement :

Être inscrit, sur la base du passeport professionnel, sur une liste nationale d'aptitude établie par le ministère de la défense.

Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

ARTICLE 4

Candidatures au titre de la législation sur les travailleurs handicapés (TH) : 1 poste proposé.

Conditions de recrutement :

Être de nationalité française ou en instance d'acquisition de la nationalité française.

Être âgés de 18 ans au moins être

Être en règle avec la législation sur le service national.

Avoir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

ARTICLE 5

Le calendrier de ces recrutements est fixé comme suit :

- Clôture des inscriptions : **13 septembre 2019** (cachet de la poste faisant foi)
- Examen des dossiers (admissibilité) :
 - Entre le **16 et le 20 septembre 2019**
- Résultats d'admissibilité :
 - A partir du **23 septembre 2019**
- Épreuve d'entretien avec le jury (admission) :
 - **Octobre/novembre 2019**
- Résultats d'admission :
 - **A l'issue des épreuves d'admission**

ARTICLE 6

Retrait ou constitution du dossier de candidature :

Candidatures au titre du recrutement sans concours et TH :

Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur le site internet de :

www.lapolice.nationalerecrute.fr

ou à demander, par mail, à l'adresse suivante :

sgami-se-recrutement@interieur.gouv.fr

Candidatures ER :

Pièces à fournir :

- Deux enveloppes autocollantes timbrées (tarif en vigueur) libellées à l'adresse du candidat
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé avec les justificatifs (certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeurs ou de formation...)
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Copie du passeport professionnel
- Copie de la carte nationale d'identité

Quel que soit le type de candidature, les dossiers seront à renvoyer **au plus tard le 13 septembre 2019** (cachet de la poste faisant foi), exclusivement par courrier à l'adresse suivante :

SGAMI Sud-est – Direction des Ressources Humaines – Bureau du recrutement
215, rue André Philip – 69421 Lyon Cedex 03

ARTICLE 7

La composition de la commission de sélection chargée de l'examen des dossiers et de l'audition des candidats fera l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 8

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 04 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DU RECRUTEMENT

LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2019-07-03-02

autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement sur concours interne pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe de la police nationale, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.

- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU** le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-1084 du août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté du 31 août 2012 relatif aux modalités d'organisation de l'épreuve pratique du recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2^e classe de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 juin 2019 autorisant au titre de l'année 2019 le recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2^e classe de la police nationale et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;
- SUR** proposition de la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRETE :

ARTICLE 1

Un recrutement sur concours interne pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe de la police nationale au titre de l'année 2019 est organisé dans le ressort du SGAMI Sud-est.

1 poste est à pourvoir dans la spécialité « **Hébergement et restauration** ».

ARTICLE 2

Conditions de recrutement :

Le concours interne s'adresse aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité, en détachement ou en congé parental à la date de clôture des inscriptions. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

ARTICLE 3

Le calendrier de ce recrutement est fixé comme suit :

- Clôture des inscriptions : **13 septembre 2019** (cachet de la poste faisant foi)
- Épreuve écrite d'admissibilité :
 - **Septembre 2019**
- Résultats d'admissibilité :
 - **Septembre 2019**
- Épreuve pratique et entretien avec le jury (admission) :
 - **Octobre/novembre 2019**
- Résultats d'admission :
 - **A l'issue des épreuves d'admission**

ARTICLE 4

Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur le site internet de :

www.lapolicenationale recrute.fr

ou à demander, par mail, à l'adresse suivante :

sgami-se-recrutement@interieur.gouv.fr

Ils seront à renvoyer **au plus tard le 13 septembre 2019** (cachet de la poste faisant foi), exclusivement par courrier à l'adresse suivante :

SGAMI Sud-est – Direction des Ressources Humaines – Bureau du recrutement
215, rue André Philip – 69421 Lyon Cedex 03

ARTICLE 5

La composition de la commission de sélection chargée de l'examen des dossiers et de l'audition des candidats fera l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 6

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 04 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DU RECRUTEMENT

**LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2019-07-03-03

autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement d'adjoints techniques de la police nationale au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.

- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU** l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État ;
- VU** le décret n°2005-902 du 2 août 2005 et 2005-1055 du 29 août 2005 relatifs à la mise en œuvre du PACTE ;
- VU** le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 juin 2019 autorisant au titre de l'année 2019 le recrutement d'adjoints techniques de la police nationale par voie du PACTE et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;
- SUR** proposition de la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRETE :

ARTICLE 1

Un recrutement pour l'accès au grade d'adjoint technique de la police nationale, au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE), au titre de l'année 2019 est organisé dans le ressort du SGAMI Sud-est.

2 postes sont à pourvoir dans la spécialité « **Hébergement et restauration** ».

ARTICLE 2

Ce recrutement s'adresse aux candidats de nationalité française ou en instance d'acquisition, âgés de moins de 28 ans et non titulaires de diplôme, qualification professionnelle (ou d'une qualification inférieure au baccalauréat) ou âgés de 45 ans ou plus, bénéficiaires du chômage de longue durée et du RSA, de l'ASS ou de l'AAH, en position régulière au regard du code du service national.

ARTICLE 3

Le calendrier de ce recrutement est fixé comme suit :

- Clôture des inscriptions : **13 septembre 2019** (cachet de la poste faisant foi)
- Examen des dossiers (admissibilité) :
 - Entre le **16 et le 20 septembre 2019**
- Résultats d'admissibilité :
 - A partir du **23 septembre 2019**
- Épreuve d'entretien avec le jury (admission) :
 - **Octobre/novembre 2019**
- Résultats d'admission :
 - **A l'issue des épreuves d'admission**

ARTICLE 4

Les candidats doivent retirer leur dossier de candidature en envoyant ou déposant leurs dossiers auprès de l'agence pôle emploi de leur domicile au plus tard le vendredi 13 septembre 2019 (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 5

La composition de la commission de sélection chargée de l'examen des dossiers et de l'audition des candidats fera l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 6

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 04 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DU RECRUTEMENT

**LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2019-07-03-04

autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement sur concours externe d'adjoints techniques principaux de 2^e classe de la police nationale, au profit de l'École Nationale Supérieure de la Police de St-Cyr-au-Mont-D'Or, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.

- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU** le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-1084 du août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 juin 2019 autorisant au titre de l'année 2019 le recrutement sur concours externe d'adjoints techniques principaux de 2^e classe de la police nationale pour l'École Nationale Supérieure de la Police de St-Cyr-au-Mont-D'Or et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;
- SUR** proposition de la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRETE :

ARTICLE 1

Un recrutement sur concours externe pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe de la police nationale au titre de l'année 2019 pour l'École Nationale Supérieure de la Police est organisé dans le ressort du SGAMI Sud-est.

3 postes sont à pourvoir dans la spécialité « **Conduite de véhicule** ».

ARTICLE 2

Ce recrutement sur concours s'adresse aux candidats de nationalité française ou en instance d'acquisition.

Être âgés de 18 ans au moins, être en règle avec la législation sur le service national.

Les candidats doivent être physiquement aptes à remplir leur fonction.

ARTICLE 3

Le calendrier de ce recrutement est fixé comme suit :

- Clôture des inscriptions : **13 septembre 2019** (cachet de la poste faisant foi)
- Épreuve écrite d'admissibilité :
 - **Septembre 2019**
- Résultats d'admissibilité :
 - **Septembre 2019**
- Épreuve pratique et entretien avec le jury (admission) :
 - **Octobre/novembre 2019**
- Résultats d'admission :
 - **A l'issue des épreuves d'admission**

ARTICLE 4

Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur le site internet de :

www.lapolicenationale recrute.fr

ou à demander, par mail, à l'adresse suivante :

sgami-se-recrutement@interieur.gouv.fr

Ils seront à renvoyer **au plus tard le 13 septembre 2019** (cachet de la poste faisant foi), exclusivement par courrier à l'adresse suivante :

SGAMI Sud-est – Direction des Ressources Humaines – Bureau du recrutement
215, rue André Philip – 69421 Lyon Cedex 03

ARTICLE 5

La composition de la commission de sélection chargée de l'examen des dossiers et de l'audition des candidats fera l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 6

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 04 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER